

MAROMME

Entretien de voirie 2013

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE de MAROMME.

Objet : PROGRAMME DE VOIRIE 2013.

Lieu d'exécution : Territoire de la commune de MAROMME.

Mode de passation : PROCEDURE ADAPTEE

Marché de travaux suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics

Marché à bons de commande suivant article 77 du Code des Marchés Publics

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Nature des travaux : Le marché a pour objet les gros travaux d'entretien des chaussées ainsi que les petits travaux d'entretien des voiries sur le territoire de la Ville de Maromme.

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet Mairie, rubrique Marchés publics) ou sur le site de l'ADM <https://www.publicaturv5.fr>

Pièces justificatives à produire :

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics (DC1, DC2, DC6, NOTI 2).
- Attestations URSSAF
- Une liste de références de travaux similaires récentes, chiffrées et datées.
- Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) : entièrement complété sans modification, paraphé et signé.
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : accepté sans aucune modification, paraphé et signé.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) : accepté sans aucune modification, paraphé et signé.
- Fourniture d'un mémoire technique (références, moyens humains et matériels, prestations similaires).

Les documents suivants :

- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants.

Critères d'attribution : Les critères suivants seront pris en compte et après pondération, c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

- 1- Mémoire technique de l'offre (60 %)
 - Références : 30 %
 - Moyens humains et matériels : 15 %
 - Prestation similaires : 15 %

2- Prix (40 %)

Date limite de remise des offres

➤ **21 janvier 2013 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante : **NE PAS OUVRIR,**

Offre pour « ENTRETIEN DE VOIRIE 2013 »

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **21 janvier 2013 à 16 h sur le site de l'ADM en format dématérialisé** <https://www.publicaturv5.fr>

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Délais de réalisation : 1,5 mois à réception du bon de commande

Renseignements : Mail. serv-techniques@ville-maromme.fr

D'ordre administratif, M. le Directeur général des services
Tél. 02 32 82 22 00 Fax. 02 32 82 22 28

D'ordre technique, M. P.GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux
Tél. 02 32 82 23 01 Fax. 02 32 82 22 28

Date d'envoi du présent avis : Le 27 décembre 2012